Département du Gard

Arrondissement de Nîmes

SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT
Du site du Lycée
Hôtel de ville
2 rue de la République
BP 45
30404 Villeneuve lez Avignon cédex

Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations

Du syndicat pour l'aménagement

Du site du Lycée

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents ou représentés : 20
Quorum : 20
M. GRAU est désigné secrétaire de séance

Séance du 10 novembre 2026

à 18 heures 15, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de l'amphithéâtre du lycée Jean VILAR de Villeneuve lez Avignon pour sa session ordinaire du mois de novembre 2026, sous la présidence de M. SANCIAUME, président de l'assemblée.

Présents :
Mme HOFFMANN, Mme GINER, M. FAURE, Mme DRAY, Mme EXPOSITO, Mme IZQUIERDO, M. ZANIRATO, Mme MONSARRAT, M. ARTHUR, Mme JACQUEMIN, Mme FAYAD, M. GRAU, Mme FROC, M. PETRY, M. ALLOSIA suppléant de Mme ARTERO, Mme VERNET suppléante de Mme CROCCITI, M. FERRARA suppléant de M. DUFRAIGNE, Mme EMMANUELLI suppléante de Mme GOMIS, Mme HALILI suppléante de M. COUSTON

Absents Excusés :
Mme ARGELAGUET
Mme THUAIRE
M. MUONGHANE
M. ANGLES
M. MONTELS
Mme COSTE

10/2026 - OBJET : FONCTION PUBLIQUE – Révision de la rémunération du personnel administratif

Rapporteur : M. SANCIAUME

Eu égard à la nature des activités du syndicat et à la quotité nécessaire pour administrer correctement son fonctionnement, il est proposé de continuer à faire appel à des collaborateurs extérieurs, titulaires d'un emploi dans une commune membre et intervenant en activité accessoire.

Par délibérations du 21 juin 2004, du 11 avril 2013 et du 10 avril 2018 une organisation administrative a été mise en place.

Afin de tenir compte de l 'évolution de la valeur du point, du coût de la vie et de l'évolution des missions d'un agent, il convient aujourd'hui de revoir la rémunération du personnel administratif du syndicat, car celle-ci n'a pas été réévaluée depuis 2018.

Au regard de la répartition de la charge de travail et conformément au décret n°2007-658 du 2 mai 2007, il est proposé que l'indemnité brute mensuelle pour la secrétaire administrative passe de 270 € brut par mois à 320 € brut par mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits……
Et ont signé au registre les membres présents……..
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 12 novembre 2026.

Le Président



Alain SANCIAUME

Le Secrétaire de Séance



Florent GRAU